



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE N°55

Poitiers, le 09 novembre 2021

Vaccination contre la COVID19 dans le département de la Vienne

À la date du 08 novembre 2021, **347 582 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin** dans le département (79,5 % de couverture vaccinale). **340 684 personnes bénéficient d'un schéma vaccinal complet** (77,9 % de couverture vaccinale).

Par ailleurs, **23 522 personnes ont réalisé un rappel vaccinal**.

La couverture vaccinale par tranche d'âge dans le département de la Vienne :

- Plus de 75 ans : >95 % (1 dose) – 93,6 % en schéma complet – 36,6 % ont réalisé le rappel vaccinal
- 65–74 ans : >95 % (1 dose) – >95 % en schéma complet – 9,5 % ont réalisé le rappel vaccinal
- 50–64 ans : 95 % (1 dose) – 94 % en schéma complet
- 40–49 ans : 90,9 % (1 dose) – 89,4 % en schéma complet
- 18–39 ans : 85,4 % (1 dose) – 82,8 % en schéma complet
- 12–17 ans : 81 % (1 dose) – 77,8 % en schéma complet

Près de 4 500 injections sont programmées cette semaine dans le département au sein des centres de vaccination.

À noter que dans le cadre de l'évolution de l'offre de vaccination dans le département de la Vienne, le centre de la salle des Castors à Buxerolles fermera ses portes le 24 novembre.

Point de situation sanitaire dans le département de la Vienne au 08/11/2021 - Poursuite de la hausse des indicateurs

- Taux d'incidence : 90,5 pour 100 000 habitants
- Taux de positivité : 5,1 %

Pour les plus de 65 ans :

- Taux d'incidence : 189,4 pour 100 000 habitants
- Taux de positivité : 10,7 %

Hospitalisations :

- Nombre d'hospitalisations : 26 dont 3 en services réanimatoires

Cluster : 8 clusters dont 5 en lien avec des activités de loisirs, 2 en milieu professionnel et 1 en résidence autonomie.

Depuis le début de l'épidémie, 401 personnes sont décédées des suites de la COVID19 dans la Vienne (287 en milieu hospitalier et 114 en établissements médico-sociaux).

Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86 000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfecture de la Vienne rappelle que pour les personnes de 80 ans et plus, il est possible de recevoir leur 1^{re}, 2^e ou dose de rappel à domicile. En appelant le 0800 730 957, la personne âgée dispose d'une aide à la prise de rendez-vous avec un professionnel de santé, habilité à vacciner et proche de son domicile.

Depuis le 5 novembre, le département de la Vienne est intégré à l'annexe 2 bis du décret 2021-699 du 1^{er} juin 2021 et est donc désormais considéré comme une zone où une circulation active de l'épidémie est constatée. Ce classement a pour conséquences immédiates :

- le retour de l'obligation du port du masque pour les élèves des écoles élémentaires et pour les enfants de 6 à 10 ans accueillis dans les séjours et accueils de loisirs avec ou sans hébergement, conformément à l'article 36 du décret précité ;
- le retour d'une jauge de 75 % pour les spectateurs accueillis debout dans les concerts au sein des ERP de type X (établissements sportifs couverts), conformément à l'article 42 du décret précité ;
- le retour d'une jauge de 75 % pour les spectateurs accueillis debout dans les concerts au sein des ERP de type L (salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, de spectacles ou à usages multiples) et CTS (chapiteaux, tentes et structures), conformément à l'article 45 du décret précité ;
- le retour d'une jauge de 75 % pour l'ensemble de la clientèle accueillie dans les ERP de type P (salles de jeux et salles de danse), conformément à l'article 45 du décret précité ;
- le retour d'une jauge de 75 % dans les ERP de type N (restaurants et débits de boissons) uniquement dans les espaces intérieurs où des activités de danse sont proposées, conformément à l'article 45 du décret précité.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86 000 Poitiers